

# ALLIANCE UNIVERSITÉ ENTREPRISE DE GRENOBLE



ALLIANCE  
UNIVERSITÉ ENTREPRISE  
DE GRENOBLE



La mise en œuvre du processus de Bologne en  
France : démarche LMD et système de crédits

par Jean Bornarel

[www.aueg.org](http://www.aueg.org)

# La démarche Licence, Master, Doctorat (LMD) en France

- Qu'est ce que c'est ?

L'Europe a créé 3 grades ou diplômes communs, pour servir de repères de l'enseignement supérieur en termes de compétences et de connaissance

- Pourquoi faire ?

Pour faciliter la mobilité des étudiants et leur employabilité

- Pas de suppression de diplômes nationaux à priori
- Nécessité de bien définir les compétences et les connaissances du diplômé

# La démarche Licence, Master, Doctorat (LMD) en France

## Les Compétences pour les employeurs :

- La capacité de langage (écrit et parlé)
- L'attitude
- L'autonomie
- La responsabilité
- La capacité de dialoguer avec les autres
- La capacité de manager les hommes

Ces compétences sont parfois difficiles à évaluer

# La démarche Licence, Master, Doctorat (LMD) en France

La France a mis en place le LMD sans définir complètement les compétences en termes d'employabilité et de mobilité.

- Les savoirs des diplômés sont évalués mais pas leurs compétences. La pédagogie n'a pas été modifiée en fonction des évaluations. Le supplément au diplôme reste plutôt flou sur les compétences réelles.

# La démarche Licence, Master, Doctorat (LMD) en France

- Le LMD est souvent compris comme un simple découpage temporel, et non pas comme un projet pédagogique.
- Seule une « apparence » de LMD a été mise en place.

# La démarche Licence, Master, Doctorat (LMD) en France

La mise en œuvre du LMD en France  
est – elle un échec ?

- Non, car certains ont fait la démarche complète
- Non, car d'autres ont commencé à définir une stratégie de projet grâce aux contrats d'établissements : ils ont échangés entre disciplines entre filières et entre établissements du même site, mais aussi par le contact avec d'autres universités européennes

# Le dispositif ECTS (European Credit Transfer System) en France

## Qu'est-ce que c'est ? :

- Définition, pour une formation déterminée, des compétences et connaissances à acquérir et celles considérées comme prérequis.

# Le dispositif ECTS (European Credit Transfer System) en France

## Qu'est-ce que c'est ? :

- Les établissements doivent s'entendre sur le volume de travail (en jours-homme par exemple) qu'un étudiant moyen doit consacrer à la formation pour réussir. C'est le même volume qui est en gros nécessaire pour un étudiant de Varsovie, de Madrid ou de Bristol, pour acquérir les mêmes compétences. Cela est pertinent si le temps mis à l'acquisition est assez long, de plusieurs mois à une année.



# Le dispositif ECTS (European Credit Transfer System) en France

## L'application en France :

- Beaucoup d'établissements ont lié directement ECTS et heures de présence des étudiants devant les enseignants. C'est une négation des ECTS, puisque cela suppose qu'un étudiant n'est capable d'apprendre qu'en présence d'un enseignant.
- L'enseignement pratique (travaux pratiques et enseignement expérimental) durant les 3 premières années de l'enseignement supérieur a diminué depuis 1990 de 70% en sciences et de 35% en sciences de la vie, contrairement à ce qui est pratiqué dans les pays voisins.

# Le dispositif ECTS (European Credit Transfer System) en France

## L'application en France :

- Cela est dû au fait que les services des enseignants en France ne prennent en compte que seules les heures d'enseignement effectuées devant les étudiants, au détriment de l'enseignement expérimental moins bien reconnu car jugé moins important.
- La qualité de la performance de l'enseignant lui-même dans son contexte n'est pas évaluée.
- Le pourcentage de temps consacré à la mission enseignement pour un universitaire n'est pas chiffré.

# Le dispositif ECTS (European Credit Transfer System) en France

## L'application en France :

- Le dispositif adopté cumule tout les inconvénients: il impose le semestre dans les universités, dans une société qui reste annuelle (classes préparatoires, écoles, concours, IUT) et pour la vie de l'étudiant (inscription, bourses, sécurité sociale).
- Un système de compensation permet à un étudiant de continuer à étudier au semestre  $n$ , alors qu'il a échoué au semestre  $n-1$ , censé lui donner les prérequis du semestre  $n$  !

# Le dispositif ECTS (European Credit Transfer System) en France

## L'application en France :

Là encore, c'est une négation des ECTS et même de l'esprit du LMD, puisque la compensation ne permet plus de garantir les compétences exigées pour le diplômé !

# Le dispositif ECTS (European Credit Transfer System) en France

## L'application en France :

- Le choix d'un système semestriel a eu pour conséquence un coût de 130 à 140%, par rapport au système annuel.
- De plus, certaines universités de lettres et sciences humaines et sociales ont découpé les années de formation en une multitude de très petites unités d'enseignement (de quelques unités ECTS seulement). L'étudiant a alors tendance à se disperser et à ne pas hiérarchiser son travail. Surtout, cela conduit à un gaspillage des moyens par suppression des économies d'échelle, coûteux pour la collectivité !

# L'application du processus de Bologne en France

## Que faut-il faire alors ?

- Dresser un bilan de la situation par rapport aux objectifs annoncés;
- Donner une dimension nouvelle à la politique contractuelle : accélérer l'élaboration de contrats de site, de régions, de zones de développement
- Impliquer dans ces contrats tous les acteurs : écoles, lycées, universités, écoles d'ingénieurs, entreprises, organismes de recherche, collectivités locales, ...

# L'application du processus de Bologne en France

## Que faut-il faire alors ?

- Accorder l'autonomie pédagogique aux responsables locaux des établissements, mais définir clairement par contrat comment les résultats et la valeur ajoutée pour les étudiants seront évalués, sans omettre leur coût.
- Mettre en place de véritables agences d'évaluation qui permettent une reconnaissance de leur pertinence et une communication large de leurs résultats.
- Considérer que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont des **choix stratégiques** pour le pays. Notre avenir en dépend en tant que grande nation européenne.
- Poursuivre et développer les efforts et investissements consentis récemment par l'Etat.

## ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE



ALLIANCE  
UNIVERSITÉ ENTREPRISE  
DE GRENOBLE



**Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'AUEG :**

7C chemin des Prés - Inovallée  
38240 MEYLAN

Tél : 04 76 18 28 65 Fax : 04 76 18 28 45

Email : [auveg@wanadoo.fr](mailto:auveg@wanadoo.fr)

Site Web : <http://www.auveg.org>